

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'AIR : *bureau des ressources humaines.*

**ARRÊTÉ autorisant le changement d'armée d'un
officier sous contrat rattaché au corps technique
et administratif de l'armée de terre au profit du
corps des commissaires de l'air.**

Du 11 mai 2006.

NOR D E F L 0 6 5 0 9 8 0 A

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PA,
2006, texte 41.

Un lieutenant sous contrat rattaché au corps techni-
que et administratif de l'armée de terre pourra, en 2006,
être admis dans le corps des commissaires de l'air, en
qualité d'officier sous contrat.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'administratrice civile hors classe, sous-directrice
des bureaux des cabinets,*

Marie-Claire NOSSOVITCH.